

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

PREFECTURE DE BANYO

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
FINANCIERES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

17 FEV 2026

DECISION N° 003 /D/H50/SAEF/2022
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALES OUVERT
N°004/AONO/H.50/CDPMP/2026 DU 20 JANVIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET
TROIS MIRADORS A LA PRISON PRINCIPALE DE BANYO.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO,
(Autorité Contractante)**

- Vu la Constitution,
Vu la loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 Portant loi de Finances de la République du Cameroun pour
L'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2008/ 376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du
Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscription
VU le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2016/178 du 05 avril 2016 portant nomination des Préfets;
Vu la Circulaire n°0001877 /C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des
lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et de toutes autres entités
publiques pour l'exercice 2026;
Vu la lettre de proposition n°002/L/H.50/CDPMP du 17 février 2016 ;
Considérant La demande de Cotation N°003/DC/H50/CDPMP/2026 du 20 janvier 2026 pour la Réhabilitation de
la Délégation Départementale de l'Education de Base de Mayo-Banyo.

DECIDE :

Article 1er : Le Marché, objet de l'avis d'Appel d'Offres ouvert n°004/AONO/H.50/CDPMP/2026
susvisé , est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué, à l'entreprise ci-
dessous :

MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXÉCUTION	ENTREPRISE	MONTANT HT (FCFA) LU LORS DU DÉPOUILLEMENT	MONTANT TTC (FCFA) CORRIGÉ	DÉLAI D'EXÉCUTION	OBSERVATIONS
MINISTRE DE LA JUSTICE	BANYO	ETS SOMBA Tel 699 191 647	46 778 115	55 782 902 (TTC)	04 MOIS	ATTRIBUTAIRE

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Banyo, le 17 FEV 2026

LE PREFET,

Ampliations:

- MINAT/YDE
- MINMAP/YDE
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CDPMP/M°BYO
- DDEB/M°BYO (Chef de Service du Marché)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER

